



### Le module en un coup d'œil

#### Vue d'ensemble

Ce module présente les fonctions et attributions du personnel chargé de la protection de l'enfance dans la prévention des violations graves commises contre les enfants. Les apprenantes et apprenants comprennent comment identifier et analyser les menaces et les risques liés au conflit pour les enfants et définissent des stratégies de prévention et d'atténuation pour y répondre. Ils saisisent l'importance de tirer parti des avantages des mécanismes internes de la mission, comme les systèmes d'alerte précoce, et le dialogue avec les acteurs locaux dans leurs efforts de prévention, y compris les parties au conflit et les communautés locales.

#### Objectifs de la formation

À l'issue de ce module, les apprenantes et les apprenants seront en mesure :

- D'expliquer leurs fonctions et attributions spécifiques en matière de prévention
- D'identifier les menaces et les risques à l'égard des enfants dans une zone de mission
- De décrire comment tirer parti et contribuer aux systèmes d'alerte précoce d'une mission
- De communiquer de manière efficace avec les parties au conflit et les communautés locales sur la prévention

## Vue d'ensemble du module

**Durée : 180 minutes (3 heures)**

<b>Le Module</b>	
Diapositives d'introduction	Diapositives 1-2
Fonctions et attributions en matière de prévention	Diapositives 3-8
Identifier les menaces et les risques à l'égard des enfants dans la zone de mission	Diapositives 8-15
Systèmes d'alerte précoce de la mission	Diapositives 16-19
Communication efficace avec les parties au conflit et les communautés locales sur la prévention	Diapositive 20
<b>Activités</b>	
Activité 7.1 Discussion de groupe : Expériences du personnel chargé de la protection de l'enfance en matière de prévention	Page 10
Activité 7.2 Exercice basé sur un scénario : Identifier et atténuer les menaces et les risques pour les enfants	Page 15
Activité 7.3 Exercice basé sur un scénario : Communiquer avec les acteurs locaux sur la prévention	Page 31
Informations supplémentaires	Page 38 + fichier séparé

## Le Module



Les enfants continuent d'être victimes de violations graves lors des conflits, dans des proportions très élevées, à la fois dans la zone de mission et à travers le monde. Même si votre travail est généralement consacré à la surveillance, à la communication et à la réponse aux violations qui ont déjà été commises, il est important en premier lieu, de garder à l'esprit votre rôle crucial dans la prévention de ces violations, à la fois à court et long terme.

Cette séance a pour thème la prévention des violations graves contre les enfants. Certaines des questions que vous allez examiner seront les suivantes :

- Quelles sont les menaces et les risques potentiels à l'égard des enfants dans la zone de mission ? Lesquels devez-vous prioriser et pourquoi ?
- Que faites-vous en réponse aux menaces et aux risques identifiés pour les enfants ? Comment impliquez-vous la mission et d'autres acteurs, notamment les parties au conflit et les communautés locales dans vos efforts de prévention ?

### Diapositive 1 : Introduction au module 7 - Prévention




## Diapositive 2 : Objectifs de la formation

### Objectifs

À l'issue de ce module, les apprenants et apprenantes seront en mesure :

- D'expliquer leurs fonctions et attributions spécifiques en matière de prévention
- D'identifier et d'atténuer les menaces et les risques à l'égard des enfants dans une zone de mission
- De décrire comment tirer parti et contribuer aux systèmes d'alerte précoce d'une mission

De communiquer de manière efficace avec les parties au conflit et les communautés locales sur la prévention

 Supports de formation spécialisée à l'intention du personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies 2

- À l'issue de ce module, vous serez en mesure :
  - D'expliquer vos fonctions et attributions spécifiques en matière de prévention
  - D'identifier et d'atténuer les menaces et les risques à l'égard des enfants dans une zone de mission
  - De décrire comment tirer parti et contribuer aux systèmes d'alerte précoce d'une mission
  - Communiquer de manière efficace avec les parties au conflit et les communautés locales sur la prévention



*Invitez les participants à définir la « prévention » dans le contexte du mandat de protection de l'enfance de la mission.*

## Acquis d'apprentissage 7.1


---

### Fonctions et attributions en matière de prévention

#### Diapositive 3 : Qu'est-ce que la prévention dans le cadre de la protection de l'enfance ?

Qu'est-ce que la prévention dans le  
cadre de la protection de  
l'enfance ?

La prévention a pour but d'identifier  
et de faire face aux menaces et aux  
risques de violations graves contre les  
enfants *avant* qu'ils ne surviennent.

 Supports de formation spécialisée à l'intention du personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies3



*Pendant que vous présentez cette définition, veillez à vous référer à certains des points que les participants ont soulevés quand ils ont proposé leur propre définition.*

- Dans le contexte de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies, la prévention a pour but d'identifier et de faire face aux menaces et aux risques de violations graves contre les enfants *avant* qu'ils ne surviennent. Il convient de souligner plusieurs points dans cette définition :
  - L'évaluation des risques et les mesures de prévention (ou d'atténuation) sont des composantes essentielles de cette définition. La seule évaluation

des risques ne pourrait pas être assimilée à de la prévention ; il faudra également des actions qui permettent de faire face à ces risques.

- La prévention est toujours utile même si les violations ont déjà eu lieu. Au contraire, si une force ou un groupe armé commet déjà des violations, l'adoption de mesures préventives s'avère essentielle pour éviter d'autres violations.
- Il est aussi important de noter que la prévention et les interventions sont deux choses distinctes mais n'en demeurent pas moins des domaines de travail étroitement liés. Par exemple, des réponses efficaces aux violations, y compris l'offre de services aux enfants, sont essentielles pour éviter d'autres violations, comme le réengagement d'enfants.




*Demandez aux apprenantes et aux apprenants s'ils sont d'accord/en désaccord avec cette définition, s'ils ont des questions ou voudraient partager des commentaires.*

*Certains apprenantes et apprenants peuvent poser des questions sur la responsabilité établie pour des violations graves contre les enfants, qui est étroitement liée à la prévention. Les actions judiciaires et non-judiciaires permettant d'établir la responsabilité, peuvent contribuer à la prévention en dissuadant d'éventuels auteurs de faits et en abordant les revendications sous-jacentes. Cependant, la responsabilité implique aussi des recours et des réparations accordés aux enfants et à leurs communautés par rapport à des violations passées. Pour plus d'informations, veuillez consulter Conflict Dynamics International (CDI), Cadre relatif à l'obligation redditionnelle afférente aux enfants dans les conflits armés. Un cadre pour la promotion de l'obligation redditionnelle pour violations graves commises contre les enfants en période de conflit armé, juin 2015.*

**Diapositive 4 : Menaces et risques à l'égard des enfants (exemples)**

## Menaces et risques à l'égard des enfants (exemples)

- Présence inhabituelle d'un groupe d'enfants au marché
- Manque d'opportunités adaptées en matière d'éducation
- État de droit faible et impunité
- Occupation planifiée d'une école par une force/un groupe armé

 Supports de formation spécialisée à l'intention du personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies 4

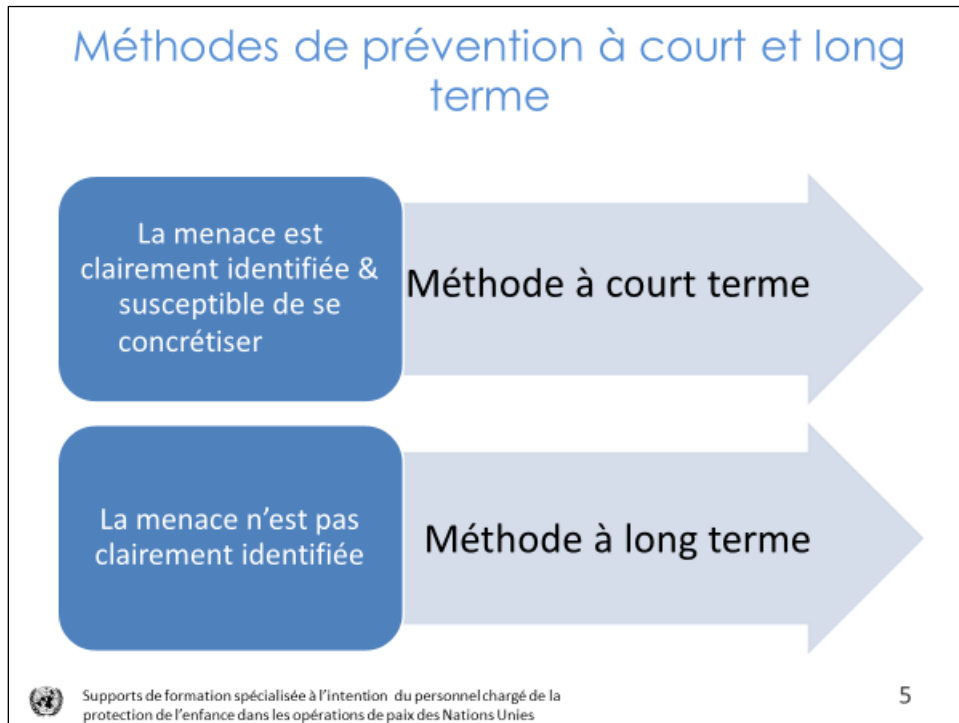
- Examinons de plus près les menaces et les risques à l'égard des enfants. Cette diapositive présente quelques exemples :
  - Présence inhabituelle d'un groupe d'enfants au marché
  - Manque d'opportunités adaptées en matière d'éducation
  - État de droit faible et impunité
  - Occupation planifiée d'une école par une force/un groupe armé
- Dans quelle mesure ces menaces et ces risques sont-elles les mêmes ou différentes, d'après vous ?



*Invitez quelques participants à partager leurs réponses. Cet exercice leur donne une première occasion de réfléchir aux menaces et aux risques, et aux diverses manières de les analyser.*

- Une première façon de classer ces quatre menaces/risques consiste à procéder de la manière suivante : Bien que a) et d) soient des menaces spécifiques, clairement identifiées, b) et c) sont des menaces latentes qui sont plus générales et pas si clairement identifiables. Cette action de prévention devrait varier en fonction du cas.

**Diapositive 5 : Méthodes de prévention à court et long terme**



- Selon qu'une menace soit clairement identifiée ou non, la mission et ses partenaires doivent adopter une méthode à court ou long terme en matière de prévention. Donc, dans le cas de l'occupation planifiée d'une école par des forces ou des groupes armés, par exemple, la menace est clairement identifiée, ce qui signifie que la mission devra lancer une intervention immédiate ou rapide. Quelles sont les interventions potentielles qui peuvent être entreprises en collaboration avec d'autres composantes concernées ?



- Interventions possibles :
  - Appuyer les responsables de la mission pour participer à un dialogue politique avec la force ou le groupe armé spécifique afin de faire cesser l'occupation de l'école.
  - Avertir les autorités locales et les partenaires du lieu concerné et définir les interventions de protection avec eux.
  - Augmenter le nombre de patrouilles de la mission à des horaires spécifiques, autour de l'école.
- En revanche, un État de droit faible et l'impunité exigeraient des approches sur le long terme. Quelles sont les interventions possibles ?
- Interventions possibles :
  - Plaider auprès des autorités nationales, régionales et internationales pour que la responsabilité des auteurs de faits soit établie et que la justice soit rendue en réponse aux violations commises contre des enfants en temps de conflit.
  - Fournir une assistance et un soutien techniques aux gouvernements des pays hôtes, les parties au conflit et d'autres acteurs pour renforcer les lois, les politiques et les systèmes en faveur de la protection de l'enfance et renforcer l'État de droit.
- En votre qualité de personnel chargé de la protection de l'enfance, vous jouez un rôle important dans l'orientation et le soutien de la mission pour concevoir à la fois des méthodes à court et long terme visant à prévenir les violations commises contre les enfants.



*Pour consulter des exemples d'approches de la prévention et des actions à court et long terme, voir le tableau 16, dans la section 8.1.1 du Manuel.*


### Activité 7.1


Discussion de groupe : Expériences du personnel chargé de la protection de l'enfance en matière de prévention

#### Diapositive 6 : Discussion de groupe : Expériences du personnel chargé de la protection de l'enfance en matière de prévention

## Groupe de discussion

- Que faites-vous pour la prévention des violations graves commises contre des enfants ?
- Que devriez-vous faire, d'après vous ?
- Qu'est-ce qui vous empêche de prendre ces mesures ?



 Supports de formation spécialisée à l'intention du personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies

6



*Cette discussion a pour but de sensibiliser davantage les apprenantes et les apprenants quant à la manière dont elles et ils contribuent à la prévention par le biais de leurs activités quotidiennes en tant que personnel chargé de la protection de l'enfance. En comparaison avec leur travail sur les violations qui ont déjà été commises - qui est plus visible et tangible - il se peut que certains apprenantes et apprenants n'aient pas conscience de l'impact de leur travail de prévention ou des possibilités et des difficultés de mobilisation accrue dans cette zone.*

**DURÉE** : 30 minutes

**INSTRUCTIONS :**

- Répartissez les participants au sein de petits groupes (de 3-4 personnes, par ex.).
- Demandez aux groupes de consacrer 20 minutes aux questions suivantes (voir la diapositive ci-dessus) :
  - Que faites-vous pour la prévention des violations graves commises contre des enfants, à l'heure actuelle ?
  - Que devriez-vous faire de plus, d'après vous ?
  - Qu'est-ce qui vous empêche de prendre ces mesures ? Quelles ont été les difficultés ?
- Pendant le débrief, demandez à chaque groupe de résumer les principaux résultats de ces discussions. Il est important d'insister sur le fait que la prévention exige une action dédiée et soutenue - elle ne se fait pas toute seule. Vous pouvez encourager les apprenantes et les apprenants à prendre des mesures plus délibérées pour prévenir les violations graves commises contre les enfants et activement rechercher des pistes pour faire la différence. S'ils ne l'ont pas déjà fait, ils peuvent inclure la « prévention » dans leurs plans stratégiques et leurs plans de travail (voir chapitre 8 : Planification, suivi et évaluation).

## Diapositive 7 : Quel est votre rôle dans la prévention des violations graves commises contre des enfants ?



- Des normes internationales adoptées récemment, comme la résolution 2427 du Conseil de sécurité (2018) et les Principes de Vancouver sur le maintien de la paix et la prévention du recrutement et de l'utilisation d'enfants soldats, ont de nouveau attiré l'attention sur l'importance cruciale de la prévention dans la mise en œuvre du mandat de protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies.
- En tant que personnel chargé de la protection de l'enfance, il est de votre responsabilité de travailler avec la mission et ses partenaires pour identifier et faire face aux menaces et aux risques à l'encontre des enfants en fonction de votre mandat spécifique et des efforts de prévention de la mission. En réalité, vos responsabilités liées à la prévention couvrent vos cinq fonctions essentielles, comme le montre l'illustration (ci-dessus). Par exemple, lors de la surveillance et de la communication sur les violations graves, vous identifiez également des menaces et des risques potentiels pour les enfants.



Invitez les apprenantes et apprenants à vous donner quelques exemples supplémentaires pour démontrer comment ils peuvent appliquer chacune de leurs cinq fonctions pour prévenir les violations commises contre les enfants (voir les exemples ci-dessous).

Fonctions essentielles	Actions de prévention (exemples)
<b>Prise en compte systématique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation/sensibilisation des soldats de la paix</li> <li>• Contribution aux systèmes d'alerte précoce</li> </ul>
<b>Surveillance et communication de l'information</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les risques et les menaces</li> <li>• Partager les analyses sur les risques et les menaces identifiés dans les rapports</li> </ul>
<b>Sensibilisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Campagne pour les plans de prévention nationaux</li> <li>• Campagne en faveur du principe de responsabilité et de la justice pour les enfants</li> </ul>
<b>Établir le dialogue avec les parties au conflit</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation et/ou sensibilisation des parties</li> <li>• Travail sur les plans d'action ou d'autres engagements</li> </ul>
<b>Coordination</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Partage de l'information sur les menaces, avec les partenaires</li> <li>• Coordination des actions de prévention avec les partenaires</li> </ul>

## Acquis d'apprentissage 7.2

Identifier les menaces et les risques à l'égard des enfants dans une zone de mission

**Diapositive 8 : Identifier les risques pour les enfants, sur lesquels vous devez vous concentrer**

Identifier les risques pour les enfants, sur lesquels vous devez vous concentrer



Supports de formation spécialisée à l'intention du personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies 8

- Dans les contextes de conflit, les enfants sont confrontés à divers menaces et risques. Il peut donc être compliqué d'identifier les risques les plus importants. Des risques multiples peuvent se présenter de manière concomitante, ce qui rend le processus d'autant plus complexe.
- L'exercice suivant vous donne la possibilité de tester et d'améliorer votre capacité à identifier, évaluer et prioriser les risques.

## Activité 7.2

Identifier les risques pour les enfants, sur lesquels vous devez vous concentrer



*Le but de cet exercice est de donner la possibilité aux apprenantes et apprenants de tester et d'améliorer leur capacité à identifier les menaces et les risques. Il s'agit aussi de démontrer la nécessité pour le personnel chargé de la protection de l'enfance d'adopter une approche délibérée et stratégique lorsqu'il identifie les menaces et les risques sur lesquels il doit se concentrer, conformément à son mandat spécifique.*

*Veillez noter que vous devez mener un exercice basé sur un scénario avant de préciser aux apprenantes et aux apprenants quels risques ils sont censés cibler. Cette méthode de l'apprentissage par la pratique leur permettra d'acquérir une expérience plus complexe et stimulante, dont ils ont plus de chances de se souvenir plus tard.*

**DURÉE :** 30 minutes

### INSTRUCTIONS :

- Présentez l'exercice :
  - Nous allons examiner différents exemples de menaces et de risques potentiels pour les enfants. Pour chacun d'entre eux, demandez-vous, est-ce un risque qu'en votre qualité de personnel chargé de la protection de l'enfance, vous devez prioriser ? Pourquoi ?
- Affichez chaque diapositive et demandez à une apprenante ou un apprenant de lire le scénario à haute voix.
- Demandez à quelques apprenantes et apprenants de partager leurs réponses. Ci-dessous, figurent quelques points que vous pouvez souhaiter partager au cours de la discussion :
  - Le fait de garder à l'esprit votre mandat spécifique peut vous aider à concentrer votre attention et vos ressources.
  - Le fait de disposer d'informations contextuelles, comme le profil des acteurs impliqués ou les schémas de violations passées, est essentiel pour évaluer la nature et l'impact d'un risque. Pour les évaluations de risques, toujours


essayer de consulter des collègues au sein de la mission ou des partenaires, surtout si vous ne connaissez pas le lieu et/ou les acteurs impliqués.

**Diapositive 9 : Exemple 1 : Est-ce un risque pour les enfants sur lequel vous devez vous concentrer ?**

### Exemple 1:

Est-ce un risque pour les enfants sur lequel vous devez vous concentrer ?

Une ONG partenaire a vu 5 garçons accompagnant des membres d'un groupe armé à bord d'un véhicule type pick up sur le chemin d'une entreprise minière. Selon l'ONG, les enfants effectuent des petites tâches pour l'entreprise en échange de nourriture.

 Supports de formation spécialisée à l'intention du personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies 9

- Intervention suggérée : Bien qu'il n'y ait pas de certitude quant au fait que les garçons aient déjà été recrutés et soient utilisés par le groupe armé, leur proximité avec les soldats représentent une menace immédiate et exige une intervention urgente de la part de la mission. En fonction du contexte du conflit, il se peut qu'il y ait des liens entre l'exploitation minière et les groupes armés, par exemple si les groupes armés exploitent des mines pour financer leurs activités. Dans ce cas, la simple présence des enfants dans et autour des mines doit être considérée comme un facteur de risque potentiel.




**Diapositive 10 : Exemple 2 : Est-ce un risque pour les enfants sur lequel vous devez vous concentrer ?**

## Exemple 2:

Est-ce un risque pour les enfants sur lequel vous devez vous concentrer ?

La police des Nations Unies signale une présence accrue d'enfants des rues dans la ville, dont certains se livrent à des comportements délictueux. Selon la Police des Nations Unies, la police d'État arrête systématiquement ces enfants lorsque des infractions sont commises dans les zones où on sait qu'ils ont l'habitude de se réunir.



Supports de formation spécialisée à l'intention du personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies


10

- Intervention suggérée : Ce n'est pas un risque sur lequel vous devez vous concentrer. Bien que ce scénario comporte des risques pour les enfants, il semble qu'ils ne soient pas directement liés aux six violations graves ou au conflit. Les réponses programmatiques nécessaires pour aborder les causes profondes à l'origine de la présence d'enfants vivant dans la rue (par ex., les modes de subsistance, la réduction de la vulnérabilité, etc.) ne relèvent pas de la composante protection de l'enfance du mandat et de ses ressources. Cependant, il est important que la Police des Nations Unies donne des lignes directrices et assure l'accompagnement de la police d'État pour faire en sorte que les enfants soient traités conformément aux normes internationales de la justice pour mineurs.

**Diapositive 11 : Exemple 3 : Est-ce un risque pour les enfants sur lequel vous devez vous concentrer ?**

**Exemple 3:**  
Est-ce un risque pour les enfants sur lequel vous devez vous concentrer ?

Les chefs communautaires ont fait part de leurs préoccupations quant à la disparition des enfants qui selon eux, peut être liée aux campagnes de recrutement menées par les groupes armés. Le groupe de travail sur la protection a indiqué qu'il assurerait un suivi de cette situation préoccupante.

 Supports de formation spécialisée à l'intention du personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies 11


- **Intervention** : Les disparitions soudaines pourraient indiquer de possibles violations graves et liées à un conflit, commises contre des enfants, notamment les enlèvements, le recrutement et l'utilisation des enfants. Dans ce cas, vous devez alerter vos contacts pour vérifier le signalement et recueillir plus d'informations. S'il est vérifié, vous pouvez travailler avec le groupe de travail sur la protection et d'autres partenaires sur des stratégies éventuelles de protection et de prévention. Compte tenu de la nature imminente du problème, la situation exigerait une intervention rapide de la part de la mission. *Note : Nous aborderons les alertes précoces et les interventions rapides plus tard au cours de cette formation.*

**Diapositive 12 : Quels sont les risques pour les enfants sur lesquels vous devez vous concentrer ?**

Quels sont les risques pour les enfants sur lesquels vous devez vous concentrer ?

Les risques liés à :

- N'importe laquelle des six graves violations contre les enfants
- D'autres priorités en matière de protection de l'enfance liées à un conflit
- Questions de protection de l'enfance associées aux opérations de paix des Nations Unies

 Supports de formation spécialisée à l'intention du personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies 12

- L'exercice précédent a mis en évidence la nécessité pour le personnel chargé de la protection de l'enfance *d'adopter une approche délibérée et stratégique lorsqu'ils identifient les menaces et les risques et choisissent ceux pour lesquels ils prennent des mesures*. Vous devez vous concentrer uniquement sur les menaces et les risques qui ont trait à :
  - N'importe laquelle des six violations graves.
  - D'autres priorités en matière de protection de l'enfance en temps de conflit, comme celles qui ont été identifiées par la mission ou l'équipe spéciale de surveillance et d'information. Il pourrait s'agir par exemple, de la détention des enfants pour association présumée avec des groupes armés ou le trafic d'enfants.
  - Les questions de protection de l'enfance liées aux opérations de paix des Nations Unies, comme le recours au travail des enfants par le personnel de maintien de la paix des Nations Unies ou l'impact des opérations militaires des Nations Unies sur les enfants.

- Vous devez aussi déterminer si le risque est clairement identifié et susceptible de survenir. Si tel est le cas, il serait considéré comme une menace qui exigerait une intervention rapide de la part de la mission. Nous aborderons ce point plus en détail plus tard au cours de la formation dans le contexte des systèmes d'alerte précoce.

**Diapositive 13 : Différents types de facteurs de risque**

Différents types de facteurs de risque

<p>Forces/groupes armés</p> 	<p>Mission des Nations Unies</p> 
<p>Contexte local</p> 	<p>La Les vulnérabilités spécifiques des enfants</p> 

Supports de formation spécialisée à l'intention du personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies

13

- À présent que vous savez comment identifier des menaces et des risques qui concernent des enfants, approfondissons l'analyse.



*Demandez aux apprenantes et aux apprenants : Quels sont les types de questions que vous pourriez poser pour analyser ou mieux comprendre un risque ?*

- Voici des questions analytiques potentielles que vous pouvez poser pour compléter leurs interventions :
  - Qu'est-ce qui cause ou accroît les risques liés au conflit encourus par les enfants, en particulier les risques liés aux six violations graves ?
  - Quelle est la probabilité que le risque se concrétise ?
  - Quel impact le risque est-il susceptible d'avoir sur les enfants ?
  - Est-ce un risque clairement identifié, spécifique (par ex., une menace) qui nécessite une action urgente ?
  
- Une des manières d'analyser les risques de manière systématique au sein de la zone de la mission ou dans un lieu spécifique, consiste pour le personnel chargé de la protection de l'enfance à envisager les différents types de risques. Vous pourriez vous demander : À quoi le risque est-il dû ? Ou à quoi est-il lié ?

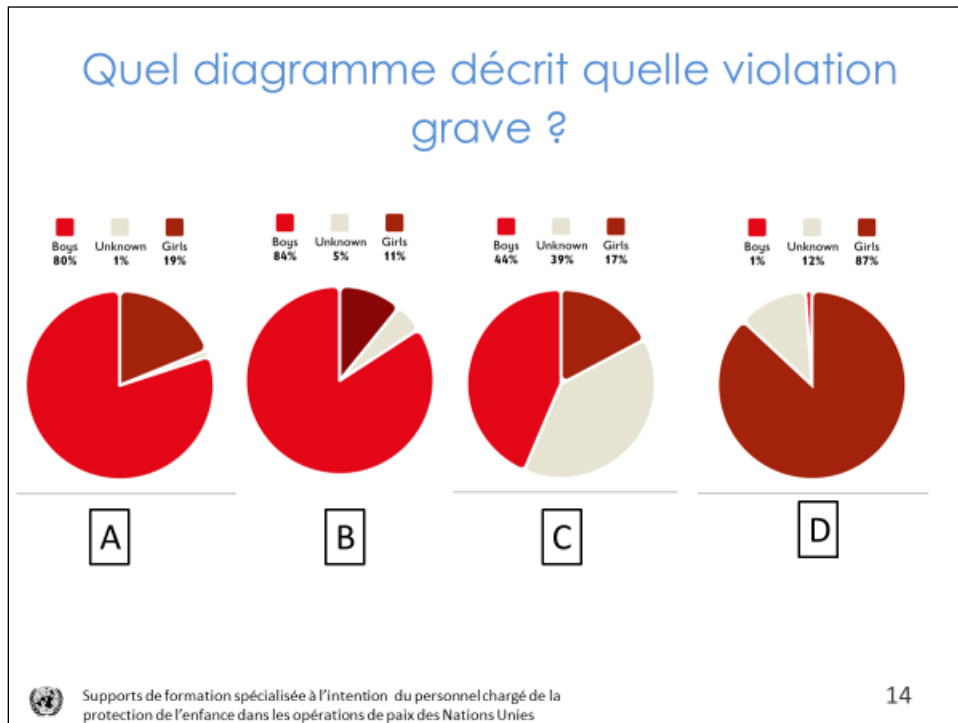
En fonction du cadre analytique, les risques peuvent être liés aux :

- Forces ou groupes armés
  - La mission et son personnel (souvent liés à l'exploitation ou à la violence)
  - Le contexte local
  - Les enfants eux-mêmes (en fonction de leurs vulnérabilités spécifiques)
- Par exemple, les forces ou les groupes armés peuvent constituer un risque car leurs membres méconnaissent les lois ou les normes relatives à la protection de l'enfance pertinentes ou refusent de respecter les droits des enfants.
  
  - Certaines situations peuvent aussi inclure plusieurs types de risques. Par exemple, outre le fait qu'un groupe armé ignore ou néglige les droits des enfants, certains enfants peuvent être exposés à un risque accru d'être recrutés car ils sont séparés de leurs familles.



*Demandez aux apprenantes et aux apprenants de donner 1-2 exemples pour chaque type de risque. Vous pouvez les orienter vers le tableau 17 dans la section 8.2 du Manuel pour d'autres facteurs de risque, de même que d'éventuelles stratégies de prévention et d'atténuation.*

## Diapositive 14 : Données mondiales sur les violations graves

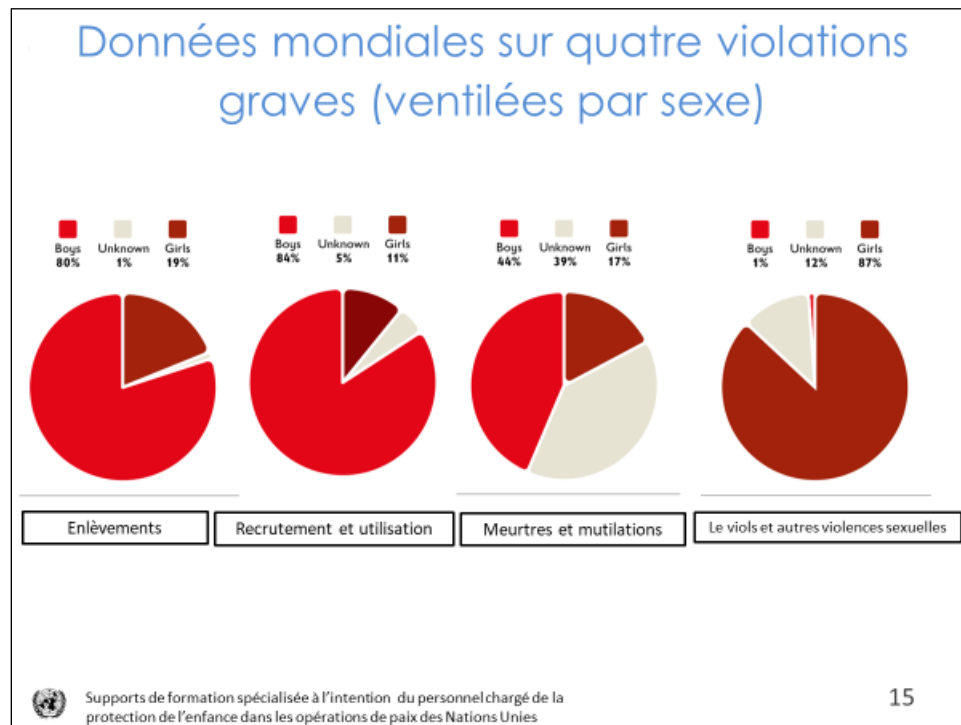


- Une autre composante essentielle de votre analyse des risques consiste à faire en sorte qu'il soit adapté aux besoins des enfants et tienne compte de la dimension de genre. Cela signifie que l'analyse explique différents rôles et caractéristiques que la société attribue aux enfants en fonction de leur sexe. Cela peut varier d'un contexte socioculturel à l'autre.
- Pour illustrer ce point, jetons un coup d'œil sur les quatre diagrammes circulaires de la diapositive (ci-dessus), qui décomposent quatre des six violations graves par sexe - enlèvement, recrutement et utilisation, meurtre et mutilation, viol et violence sexuelle. Les données sont fondées sur l'analyse des cas vérifiés, tirés du rapport annuel du Secrétaire général des Nations Unies sur les enfants et les conflits armés de 2018, menée par Save the Children pour son rapport intitulé *Stop the War on Children 2020 Gender Matters: The West and Central Africa brief* | Save the Children's Resource Centre(2020). Lesquels de ces diagrammes circulaires représentent chacune des quatre violations graves contre les enfants, selon vous ? Pourquoi ?



Accordez quelques minutes aux participants pour réfléchir sur les graphiques et ensuite invitez certains d'entre eux à partager leurs réponses et leurs justifications avant de passer à la diapositive suivante.

### Diapositive 15 : Données mondiales sur les violations graves



Demandez aux apprenantes et apprenants si ces données les surprennent ou si elles ou ils ont d'autres observations.

- Pendant que nous étudions l'analyse de risques, il est important que vous gardiez à l'esprit qu'il est possible que les risques ne soient pas les mêmes pour tous les enfants ; ceux-ci diffèrent selon l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, la séparation des parents/tuteurs, les handicaps et/ou d'autres facteurs.
- Le sexe d'un enfant peut influencer sur les types et les niveaux de risques auxquels il est confronté dans sa communauté et déterminer quelles stratégies de prévention et de protection peuvent être les plus efficaces dans son cas. Donc vous devez toujours vous interroger pour savoir si : le genre de l'enfant (c'est-à-dire, les rôles

socialement construits et les caractéristiques des filles et des garçons) a un impact sur les risques encourus. Comment ?

- Lors d'une analyse des questions de genre, prenez soin de ne pas tomber dans le piège des stéréotypes liés au genre. Le simple fait qu'une violation affecte - ou semble affecter - les garçons ou les filles dans une moindre ou grande proportion ne signifie pas pour autant que ce soit le cas pour tous les enfants (par ex., il est important de ne pas négliger les filles dans le cadre des efforts visant à libérer et réintégrer les enfants associés aux forces ou groupes armés, ou les garçons dans les efforts entrepris pour lutter contre la violence sexuelle liée aux conflits.
- Enfin, il convient de noter que les données ventilées par sexe, sur les six violations graves font défaut, en particulier le « refus de l'accès humanitaire » et les « attaques contre les écoles et les hôpitaux ». Votre mission consiste en partie, à faire en sorte que les personnes impliquées dans les processus d'alerte précoce, y compris d'autres composantes de mission, les membres de l'équipe spéciale de pays chargée de la surveillance et de l'information et les communautés locales fassent preuve de rigueur pour la ventilation des données de protection (au moins par âge et par sexe).



*Pour plus d'informations concernant l'analyse des six violations graves à l'aune du genre, vous pouvez orienter les participants vers le rapport ou les ressources de Save the Children sur le genre cités dans le Manuel (section 8.7), y compris Bureau du Représentant Spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, *Gender Dimensions of the Grave Violations against Children in Armed Conflict* (2022), disponible en anglais à l'adresse suivante : [https://childrenandarmedconflict.un.org/wp-content/uploads/2022/05/UN\\_Gender-Dimensions-Grave-Violations-Against-Children-WEB-2.pdf](https://childrenandarmedconflict.un.org/wp-content/uploads/2022/05/UN_Gender-Dimensions-Grave-Violations-Against-Children-WEB-2.pdf).*




## Acquis d'apprentissage 7.3

### Systemes d'alerte précoce de la mission

#### Diapositive 16 : Mesures de prévention ou d'atténuation

**Mesures de prévention ou d'atténuation**

Type of risques	Facteurs de risques	Mesures de prévention/d'atténuation
Risques liés aux <b>FORCES/GROUPES ARMÉS</b>	• •	• •
Risques liés à la <b>MISSION</b>	• •	• •
Risques liés aux <b>ENFANTS</b>	• •	• •
Risques liés au <b>CONTEXTE LOCAL</b>	• •	• •

 Supports de formation spécialisée à l'intention du personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies

16

- Comme nous l'avons évoqué au départ, la prévention est incomplète à moins qu'une réponse soit donnée aux menaces ou aux risques identifiés à l'égard des enfants. En choisissant la mesure de prévention ou d'atténuation la plus efficace, vous pouvez vous interroger sur le fait que le risque soit clairement identifié et soit considéré comme une menace qui nécessite une réponse rapide ou s'il s'agit d'un risque plus général requérant une réponse à plus long terme.
- Vous pouvez aussi vous demander ce qui cause ou augmente le risque encouru par les enfants. Précédemment, nous avons évoqué les différents types de risques ; vous pouvez utiliser ceci comme un cadre analytique pour développer des stratégies de prévention ou d'atténuation. Par exemple, si vous êtes confronté à un risque qui est lié aux forces et aux groupes armés, vous pouvez vous demander : Quels sont les facteurs qui permettent et/ou autorisent l'acteur à commettre des violations graves contre les enfants ? Est-ce un manque de

connaissances en matière de protection de l'enfance, est-ce par mépris à l'égard des droits des enfants, est-ce dû à une absence de systèmes de régulation organisationnelle ou s'agit-il d'autres facteurs ? Les facteurs de risque que vous identifiez détermineront les stratégies de prévention et d'atténuation que vous développerez.



*Invitez quelques participants à partager des facteurs de risque pour leur zone de mission et trouver des stratégies de prévention qu'ils pourraient adopter pour y faire face. Il pourrait s'agir de stratégies qu'ils ont déjà appliquées ou dont ils pensent qu'elles seraient efficaces à l'avenir. Vous pouvez les orienter vers le tableau 17 dans la section 8.2 du Manuel pour d'autres facteurs de risque potentiels, de même que d'éventuelles stratégies de prévention et d'atténuation.*

### Diapositive 17 : Mécanismes d'alerte précoce

## Mécanismes d'alerte précoce

- Recueillir, partager et déclencher les interventions par rapport à des informations sur toute **menace sérieuse ou crédible** des acteurs armés non étatiques et/ou des autorités étatiques qui peuvent mettre en péril **l'intégrité physique** des civils, y compris celle des enfants.



Supports de formation spécialisée à l'intention du personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies

17

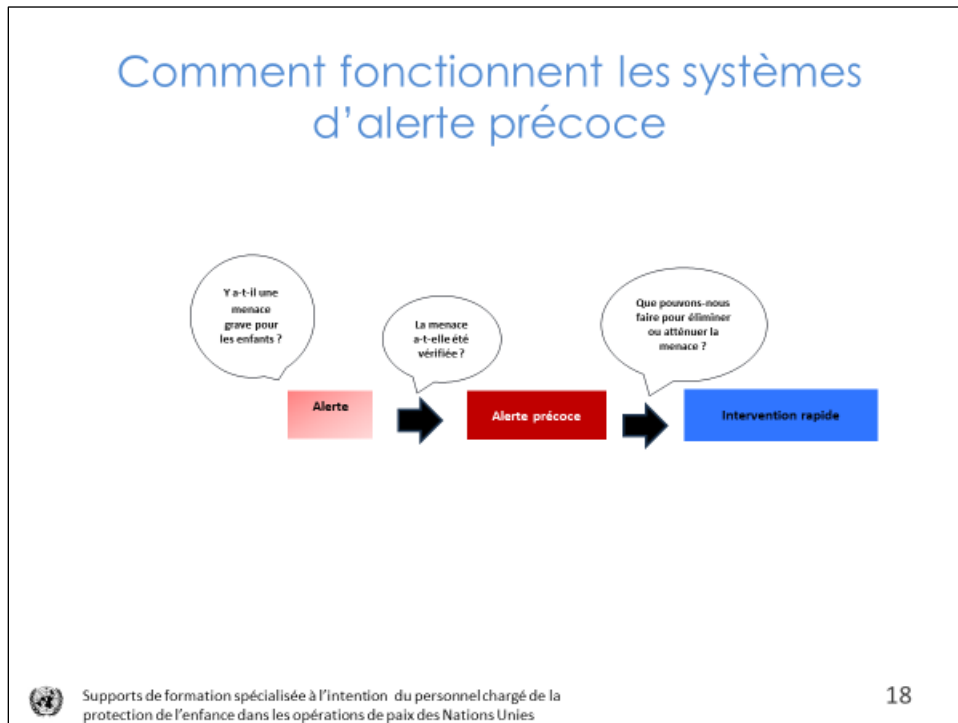
- Pendant que vous envisagez différentes mesures de prévention, il est important de garder à l'esprit le fait que vous ne puissiez pas ou que vous n'êtes pas censé éviter ou atténuer tout seul, des violations graves commises contre les enfants. La prévention requiert une coordination au sein de la mission et un dialogue avec les acteurs extérieurs concernés tels que les parties au conflit, les autorités nationales, les organismes des Nations Unies, les organisations régionales et sous-régionales, les ONG internationales et nationales, les organisations de la société civile et les communautés locales.
- Les missions utilisent de plus en plus les systèmes et les protocoles d'alerte précoce comme outil de prévention. Ces systèmes ont pour but de recueillir, de vérifier, de partager et de déclencher des interventions par rapport à des informations sur toute menace sérieuse ou crédible des acteurs armés non étatiques et/ou des autorités étatiques qui peuvent mettre en péril l'intégrité physique des civils, y compris les enfants. En assurant un suivi systématique des indicateurs des risques, la mission peut mobiliser les partenaires et les ressources pour prévenir la violence imminente dans les plus brefs délais. Les systèmes d'alerte précoce opèrent différemment dans chaque contexte de mission et parfois même au sein de la zone de mission.



*Interrogez les participants à propos de leur compréhension et de leurs expériences relatives aux systèmes d'alerte précoce :*

- *Comment fonctionne leur système d'alerte précoce ? Qui est principalement responsable de le gérer ?*
- *Dans quelle mesure inclut-il les violations graves commises contre les enfants et d'autres questions relevant de la protection de l'enfance ?*
- *Collaborent-ils activement avec le système d'alerte précoce de la mission pour prévenir les violations commises contre les enfants ? Si oui, comment ?*

## Diapositive 18 : Comment fonctionnent les systèmes d'alerte précoce



*Demandez à une apprenante ou un apprenant qui connaît les systèmes d'alerte précoce d'expliquer leur fonctionnement. Par exemple, que se passe-t-il si un réseau d'alerte locale qui comprend les membres de communauté qui acceptent de partager des alertes avec la mission, est informé d'une menace possible pour les enfants ?*

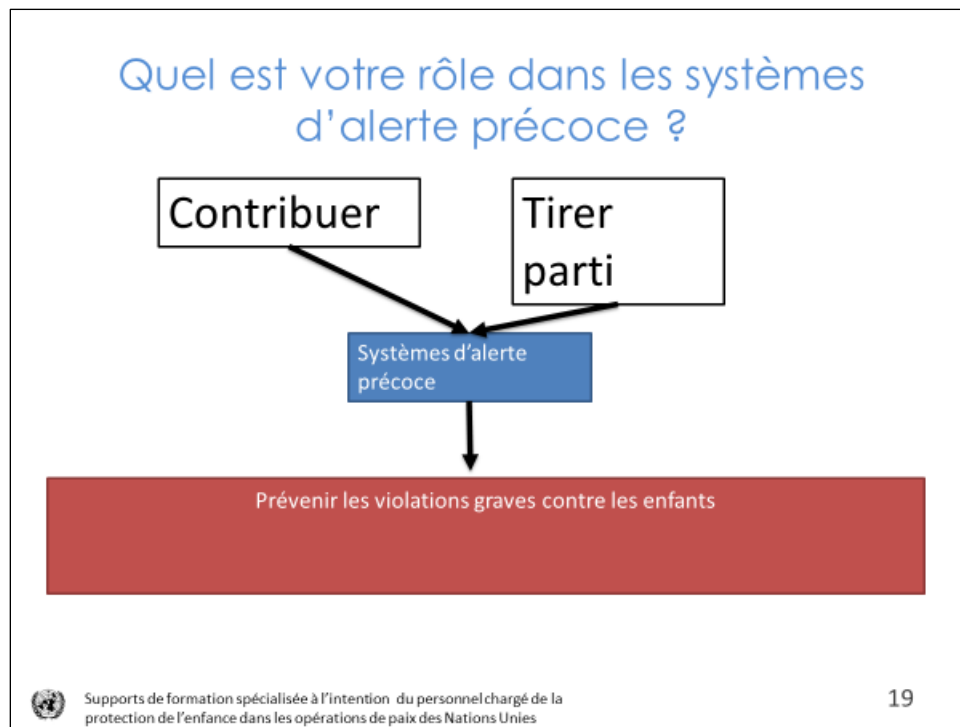
- En fonction des explications de l'apprenante ou de l'apprenant, vous devez fournir les informations manquantes :
  - Le réseau d'alerte locale détermine s'il s'agit d'une menace sérieuse de la part des forces ou des groupes armés qui exposent les enfants à des risques. Si tel est le cas, ils partagent une **alerte** avec la mission - par exemple, par le biais de la composante militaire des Nations Unies.
  - Une fois que la mission a reçu l'alerte, le personnel doit vérifier les informations par le biais d'autres sources pour établir leur crédibilité. Une fois qu'elles sont vérifiées, elles sont considérées comme une **alerte précoce**.

- Toutes les alertes précoces (c'est-à-dire, les alertes vérifiées) nécessitent une **intervention rapide** de la part de la mission (par ex., déploiement des équipes mixtes de protection de la population civile, mission de surveillance sur le terrain).



Vérifiez si les apprenantes et les apprenants comprennent comment les systèmes d'alerte précoce sont censés fonctionner ou s'ils ont des questions. Pour plus d'informations, orientez-les vers la section 8.7 du Manuel pour des ressources supplémentaires. Le Manuel de Protection des civils dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies (2020), p.95-100, disponible à l'adresse suivante : <https://peacekeeping.un.org/en/dpo-poc-handbook> fournit des directives détaillées et des exemples de systèmes d'alerte précoce.

**Diapositive 19 : Quel est votre rôle dans les systèmes d'alerte précoce ?**



- Le personnel chargé de la protection de l'enfance peut prendre part à ces systèmes d'alerte précoce de deux façons :

- En **contribuant** au recueil d'informations à travers la surveillance et la communication sur les activités. Cela inclut la surveillance des violations graves contre les enfants déjà commises (comme indicateur potentiel des niveaux accrus et/ou d'autres formes de violence), de même que la détection de menaces imminentes de violations graves contre les enfants.
- En **tirant parti** des données et de l'analyse partagées par le biais des systèmes d'alerte précoce pour prévenir et atténuer les violations graves contre les enfants.



*Les apprenantes et les apprenants peuvent trouver plus d'informations sur les mesures spécifiques qu'ils peuvent prendre pour veiller à ce que la mission intègre la protection de l'enfance dans ses systèmes d'alerte précoce, dans le Manuel (section 8.3). Veillez à souligner l'importance d'utiliser pleinement les données non-confidentielles du mécanisme de surveillance et de communication de l'information relative aux enfants en situation de conflit armé dans les systèmes d'alerte précoce et lors de l'identification des menaces et risque (comme ce fut le cas en RDC avec le travail de la MONUSCO sur le dialogue avec les groupes armés pour libérer les enfants et éviter d'autres violations).*

## Acquis d'apprentissage 7.3

---

Communication efficace avec les parties au conflit et les communautés locales sur la prévention

### Activité 7.3

Exercice basé sur un scénario : Communiquer sur la prévention avec les acteurs locaux



*Cet exercice basé sur un scénario a pour but de renforcer la capacité des apprenantes et des apprenants à communiquer avec les parties au conflit et les communautés locales pour prévenir les violations graves contre les enfants. Il met l'accent sur l'importance d'établir des relations avec chacun de ces acteurs, à la fois pour protéger les enfants et, encore plus pour éviter de futures violations.*

*Dans un premier temps, laissez les groupes trouver leurs propres idées pour chacun de ces scénarios. Ensuite, quand ils partagent leurs réponses, vous pouvez passer en revue les considérations clés pour chacune de ces situations (voir les points présentés après chaque diapositive ci-dessous). Cette approche de l'apprentissage par la pratique leur permettra d'acquérir une expérience plus complexe et stimulante, dont ils ont plus de chances de se souvenir plus tard.*

**DURÉE :** 60 minutes

#### **INSTRUCTIONS :**

- Répartissez les apprenantes et les apprenants au sein de petits groupes (3-4 participants) et distribuez les feuillets d'information avec les instructions et les scénarios.
  - Feuillelet d'information - Instructions : Activité basée sur un scénario portant sur le dialogue avec les acteurs locaux sur la prévention
- Passer en revue les instructions avec les participants. Les tâches sont les suivantes :
  - Étape 1 : Lisez attentivement chaque scénario.

- Étape 2 : Abordez la manière dont vous en tant que personnel chargé de la protection de l'enfance, devez répondre à ce scénario. Quels sont les points clés que vous devez soulever avec vos interlocuteurs, et pourquoi ?
  - Étape 3 : Préparez-vous à communiquer les principales réponses à ce scénario au reste des groupes en 30 minutes (environ 10 mn/scénario). Vous disposerez de 3-5 minutes pour votre présentation.
- Accordez 30 minutes aux groupes pour qu'ils travaillent sur l'exercice et ensuite demandez-leur de faire un compte-rendu. Veillez à insister sur le fait que - comme pendant la vie réelle - il n'existe pas *une* bonne ou mauvaise réponse ; il faut toujours faire des concessions.
  - Après coup, passez en revue chaque scénario et invitez chaque groupe à partager leurs réponses. Faites part de vos commentaires et de vos contributions en fonction de considérations clés relatives à chaque scénario, présentées ci-dessous.

**Scénario 1** : Au cours d'une mission de terrain dans un lieu éloigné, vous rencontrez des membres du Réseau d'Alerte Communautaire (CAN). L'Assistant chargé de la Liaison Communautaire (CLA) qui a organisé la réunion et assure la traduction, vous a dit au préalable que les membres avaient hâte de vous parler car ils ont des informations importantes à vous communiquer. Cependant, votre emploi du temps pour cette mission est extrêmement serré, et vous disposez seulement de 10 minutes pour parler avec eux.

Après de brèves présentations, un membre de la communauté commence à s'exprimer dans sa langue maternelle, tout en vous regardant droit dans les yeux. Le CLA traduit : « Nous avons fait part de nos inquiétudes à vos collègues militaires à plusieurs reprises... Nos jeunes vagabondent dans la rue - ils n'ont ni éducation, ni travail, ni espoir. Certains parents viennent nous voir et nous demandent : « Pourquoi nos enfants ne peuvent-ils pas rejoindre les groupes armés ? C'est mieux que la vie que nous pouvons leur offrir. » Tout cela a été difficile pour nous et notre communauté. Que devrions-nous faire ? Est-ce que les Nations Unies peuvent faire quelque chose pour nous aider ?

- Voici quelques considérations clés pour le personnel chargé de la protection de l'enfance sur la manière de gérer cette situation :
  - Faites preuve d'empathie par rapport aux préoccupations des membres de la communauté et insistez sur le rôle important qu'ils jouent pour influencer les parents qui s'adressent à eux pour des conseils (par ex., en



informant les parents du droit de leurs enfants à l'éducation et la possibilité offerte de sortir les enfants et les familles de la pauvreté grâce à l'éducation ; en alertant les parents à propos des risques graves encourus par les enfants s'ils rejoignent les rangs des groupes armés, notamment les traumatismes, les blessures voire la mort).

- Encouragez les membres de la communauté à plaider auprès des autorités locales, les agences de protection de l'enfance et d'autres acteurs pour faire en sorte que ces enfants bénéficient d'une véritable éducation et d'une formation et qu'ils soient traités avec soin. En travaillant aux côtés de ces acteurs, les membres de la communauté peuvent contribuer à éviter que les enfants et les jeunes rejoignent les groupes armés ou des réseaux criminels.
- Expliquez que votre priorité est de protéger les enfants (de moins de 18 ans) face aux violations les plus graves, lors de situations de conflit, notamment leur recrutement et leur utilisation par les forces ou les groupes armés. Il se peut que le réseau n'ait pas connaissance du mandat de protection de l'enfance de la mission, et cela peut les aider à comprendre comment vous et vos collègues, vous pouvez les soutenir au mieux. Veillez à demander aux membres de la communauté si les enfants de leurs communautés ont déjà rejoint les groupes armés, car dans ce cas les acteurs de la protection de l'enfance peuvent adopter d'autres actions concrètes.
- Renseignez-vous sur ce que le réseau a déjà fait pour remédier à ce risque (par ex., en parlant avec les enfants/les jeunes, les parents, les autorités locales), et ce qui serait nécessaire d'après eux pour dissuader les parents d'encourager leurs enfants à rejoindre les groupes armés. Au lieu de leur dire quoi faire, cela montre que vous respectez le rôle crucial que les membres de communauté jouent dans la protection de l'enfance, tout en identifiant aussi la manière dont la mission et ses partenaires peuvent potentiellement renforcer ces initiatives locales.
- Renseignez-vous sur les interlocuteurs du réseau au sein de la mission - au-delà du relais communautaire - et s'ils ont été en lien avec d'autres personnes parmi vos contacts. Cela vous facilitera la tâche pour compléter les informations manquantes et faire un suivi avec le réseau si nécessaire.
- En fonction des résultats de votre discussion, envisagez l'organisation de sessions de sensibilisation pour les enfants/jeunes et les parents de ce lieu. Cependant, gardez à l'esprit le fait que ces sessions nécessitent une

planification et préparation, de même que des points de contact récurrents - et non des réunions ponctuelles - pour avoir un impact. Dans ce type de situation, il est possible que vous ayez des partenaires locaux, au sein de la mission ou en externe, pour conduire des activités de sensibilisation étant donné que vous n'êtes pas en poste à cet endroit.



*Pour plus d'informations sur la sensibilisation des communautés, orientez les participants vers le Manuel, section 8.5*

**Scénario 2 :** Lors d'une session de formation avec des membres d'un groupe armé non étatique, un participant vient vous voir par la suite, et vous demande s'il est normal d'assurer des tâches domestiques au niveau des quartiers généraux. Il a vu quelques filles qui travaillaient là-bas récemment. Vous l'informez que cela relèverait en effet d'un problème de protection de l'enfance et vous décidez d'enquêter sur cette question.

Les chefs des villages locaux confirment l'information à propos des filles, ultérieurement. Ils ne se sont pas rendu compte que cela serait un problème. Vous convenez tous qu'il serait plus judicieux de soulever ce problème directement avec le commandant. Bien qu'il vienne de prendre ses fonctions, son prédécesseur était très favorable au travail de protection de l'enfance, et il est censé être à l'écoute de vos préoccupations.

La réunion commence bien. Quand vous vous présentez et expliquez votre fonction, vous voyez que le commandant acquiesce. Il est visiblement heureux d'entendre parler de la bonne collaboration avec son prédécesseur. Cependant, quand vous faites part de vos préoccupations à propos de l'incident présumé, le comportement du commandant change ; il commence à tripoter son téléphone portable et à regarder par la fenêtre. Quand vous lui donnez la possibilité de répondre, il parle d'une voix grave et menaçante : « Pourquoi me parlez-vous de ça ? ! » Est-ce que vous m'accusez de quelque chose ? Je suis moi-même père et je ne ferais jamais de mal à des enfants. Je ne sais pas d'où vous tirez ces informations, mais croyez-moi, rien de tout ça n'est vrai. »

- Voici quelques considérations clés pour le personnel chargé de la protection de l'enfance sur la manière de gérer cette situation :
  - Restez calme et évitez de vous disputer avec le commandant sur la question de savoir si les informations que vous avez communiquées sont vraies ou fausses, ce qui peut l'irriter davantage. Par exemple, vous pouvez insister sur le fait que vous appréciez l'engagement et les étapes pratiques que son groupe armé a suivies pour protéger les enfants. Vous pouvez aussi

lui dire que vous avez évoqué ces informations car vous souhaitez établir une relation de confiance avec lui et vous croyez pouvoir travailler ensemble sur des solutions aux problèmes de protection de l'enfance.

- Expliquez que votre rôle est de vérifier tout incident présumé de recrutement et d'utilisation d'enfants et que vous lui seriez reconnaissant de son soutien à cet égard. Faites savoir au commandant qu'il peut aussi partager des informations sur ce cas avec vous, ultérieurement. Il est possible qu'il soit au courant de la situation et qu'il ait besoin de plus de temps pour se calmer et revenir sur son choix de nier l'accusation.
- Expliquez pourquoi il s'agit d'une violation ou d'un risque potentiel. Même si les filles et les garçons ont de rôle de soutien auprès d'une force ou d'un groupe armé, comme la cuisine ou l'espionnage, et même s'ils ne sont pas impliqués dans des combats actifs, ils seraient malgré tout considérés comme étant associés à la force ou au groupe armé. Ces enfants devraient par conséquent être libérés immédiatement par la force ou le groupe armé, sans condition. Il est important de communiquer cette information sachant qu'il est possible que le commandant et son groupe n'aient pas connaissance du cadre normatif international en matière de protection des enfants lors de conflits armés.
- Ne vous attendez pas à trouver une solution d'ici la fin de la réunion. Cette situation est susceptible d'exiger les actions de suivi, notamment la surveillance et la vérification de l'incident présumé et la mobilisation possible d'« alliés » (à la fois au sein de la mission et en dehors) pour faciliter le dialogue avec le groupe armé et/ou examiner d'autres « points de pression » pour encourager le commandant à collaborer. Le changement de la culture organisationnelle et les systèmes d'un acteur armé avec l'objectif de mettre fin et prévenir les violations graves contre les enfants requiert du temps et des dialogues récurrents.



*Pour davantage de conseils pratiques sur le dialogue avec les parties au conflit, voir la section 8.4.2 du Manuel.*

**Scénario 3** : Il y a quelques mois, vous et vos collègues de la protection de l'enfance avez appuyé l'identification et la libération de 19 enfants anciennement associés aux forces armées d'État, dont la plupart étaient âgés de 15 à 17 ans. Vous avez immédiatement partagé des informations détaillées avec les partenaires de la protection de l'enfance pour faciliter la réintégration des enfants.

Cependant, lorsque vous et vos partenaires de la société civile visitez la brigade pour un suivi des visites de surveillance, vous êtes surpris d'apprendre du commandant que certains des enfants anciennement associés à des forces ou des groupes armés sont revenus aux casernes et veulent retourner dans l'armée. Le commandant secoue la tête avec incrédulité et dit : « Et nous sommes les personnes à qui ils adressent leurs plaintes. Ils disent qu'ils n'ont pas reçu le soutien des Nations Unies, et que leurs familles ne veulent pas les récupérer. J'ai appelé votre ami de l'ONG l'autre jour, et il nous a demandé d'être patients. Ils n'ont pas de programmes de réintégration dans cette zone à l'heure actuelle... Mais que sommes-nous censés faire ? Nous ne pouvons pas envoyer les enfants ailleurs. Ils n'ont nulle part où aller ! »

- Voici quelques considérations clés pour le personnel chargé de la protection de l'enfance sur la manière de gérer cette situation :
  - Remerciez le commandant d'avoir partagé les informations avec vous et insistez sur l'urgence de ce cas. Bien que vous soyez vous-même frustré en raison du manque de programmes de réintégration, concentrez-vous sur les solutions pratiques plutôt que de blâmer d'autres acteurs.
  - Informez le commandant que les enfants ne sont autorisés à rejoindre des forces armées en aucun cas, conformément au droit international (et potentiellement national). Si certains d'entre eux ont rejoint les forces armées de façon officielle ou informelle, ils doivent être libérés immédiatement.
  - Renseignez-vous davantage sur les enfants et leur situation actuelle (par ex., combien y en-a-t-il ? Sont-ils en sécurité ? Où dorment-ils ? Que mangent-ils ?), et demandez à leur parler directement pour vérifier et compléter les informations fournies. En parlant avec les enfants, vous et surtout vos partenaires de la société civile, vous aurez la possibilité de parler avec les enfants à propos des risques de retourner au sein des forces armées et de discuter des alternatives avec eux.
  - Renseignez-vous pour savoir si les partenaires de la société civile qui vous accompagnent, sont au courant de la situation et s'ils pourraient vous aider à mettre à disposition un hébergement temporaire et dispenser des soins à ces enfants, ou s'ils peuvent aider à identifier d'autres partenaires.




Pour davantage de conseils pratiques sur le dialogue avec les parties au conflit, voir la section 8.4.2 du Manuel.

*Demandez aux apprenantes et apprenants de réfléchir sur les points suivants :*  
*Quelle a été la chose la plus importante que vous avez apprise durant cette session ?*  
*Comment votre compréhension de la prévention a-t-elle changé aujourd'hui ?*  
*Comment prévoyez-vous d'appliquer ces enseignements à votre travail ?*

## Diapositive 20 : Points à retenir

### Points à retenir

- Le personnel chargé de la protection de l'enfance joue un rôle essentiel dans la prévention des violations graves.
- Les menaces et les risques encourus par les enfants peuvent varier en termes de spécificités, de causes, de probabilité, d'impact et d'autres facteurs ; différents enfants peuvent subir différents types de menaces et risques.
- Le personnel chargé de la protection de l'enfance doit tirer parti des systèmes d'alerte précoce de la mission et y contribuer.
- La communication efficace sur la prévention exige des relations de confiance avec les parties au conflit et les acteurs locaux.
- Tous les efforts de prévention exigent la coordination avec la mission et avec d'autres acteurs extérieurs, notamment les organismes des Nations Unies et les acteurs locaux.


Supports de formation spécialisée à l'intention du personnel chargé de la protection de l'enfance dans les opérations de paix des Nations Unies
20



*Passez en revue ces points à retenir.*

## Activités

Des informations supplémentaires sur chaque activité figurent dans un dossier séparé. Il s'agit :

Numéro	Titre	Modalités
Activité 7.3	Instructions : Activité basée sur un scénario portant sur le dialogue avec les acteurs locaux sur la prévention	Feuillelet d'information